



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 17 mars 2015 à 19h00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : **Steve Gamache**

Mesdames les conseillères : **Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay
Denise Larouche**

Messieurs les conseillers : **Guy Lafrenière
Jacques Fortin
Daniel Forgues**

Étaient également présentes à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : **Mariève Bernier**

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : **Mélanie Gagné**

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2015**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2015;



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.

CONSEIL MUNICIPAL

8.1

15-03-52

RÉSOLUTION – APPUI – DEMANDE D'UN MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES PAR POSTES CANADA

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU



QUE l'UMQ demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à :

- Madame Lisa Raitt, ministre des Transports;
- Monsieur Deepak Chopra, directeur général de Postes Canada;
- Monsieur Romeo Saganash, député fédéral d'Abitibi-Baie James-Nunavik-Eeyou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-03-53

8.2

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA FONDATION EXCEL

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation Excel est la promotion de l'excellence dans les écoles de la Commission scolaire de la Baie-James, situées à Chapais et à Chibougamau, par l'octroi de bourses annuelles pour fins d'études supérieures;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisation répond aux préoccupations du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la nomination d'un représentant municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mars 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le conseil mandate la conseillère Roxanne Tremblay à titre de représentante de la Ville de Chapais au Conseil d'administration de la Fondation Excel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

15-03-54

9.1

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT À CÉVIMEC BTF ÉVALUATEURS AGRÉES POUR PROCÉDER À L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adjugé en 2012, à la firme CÉVIMEC-BTF Évaluateurs agréés un contrat pour un service d'évaluation pour la période 2013-2018;

CONSIDÉRANT QUE CÉVIMEC-BTF recommande qu'une équilibrage du rôle d'évaluation soit effectuée afin de rétablir l'équité entre les contribuables et éviter des variations de valeur entre les propriétés pour le prochain rôle triennal;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires relatifs à ce mandat sont inclus dans le protocole d'entente couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais autorise CÉVIMEC-BTF à procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation de la Ville de Chapais.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-03-55

9.2

RÉSOLUTION – APPUI – MISE EN PLACE D'UNE AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE AU LAC OPÉMISCA

CONSIDÉRANT QU'il y a eu, au cours des 20 dernières années, une baisse importante du poids et de la taille moyenne des dorés au lac Opémisca entraînant une baisse significative de la qualité de la pêche;

CONSIDÉRANT QUE des mesures de conservation spécifique doivent être prises au lac Opémisca afin de préserver un milieu de qualité pour l'exploitation de la faune aquatique;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a recommandé la mise en place d'une aire faunique communautaire au lac Opémisca;

CONSIDÉRANT QUE lors de la présentation publique du 18 février 2015, les citoyens consultés ont dit OUI avec une forte majorité (87%) à la question suivante: voulez-vous que nous entreprenions les démarches pour mettre en place une aire faunique communautaire au lac Opémisca?

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James, l'Association des propriétaires de chalet du lac Opémisca ainsi que le Camping Opémisca ont appuyé, par résolution, les démarches de mise en place d'une aire faunique communautaire au lac Opémisca initié par la Corporation de développement économique de Chapais.

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier 16 du mars 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appuie les démarches de mise en place d'une aire faunique communautaire au lac Opémisca.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.
RESSOURCES HUMAINES

11.
FINANCES ET TRÉSORERIE

15-03-56

11.1

RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS FÉVRIER 2015

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de février 2015 s'élevant à **448 932,83 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **97 636,87 \$** soient et sont acceptées telles que déposées;



QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-03-57

11.2
RÉSOLUTION – REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année financière 2014-2015, le ministère des Transports du Québec autorisait, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du routier municipal, une subvention maximale de 36 120 \$ pour la réalisation de travaux sur la 1^{er} Avenue, la 2^e Rue, la 5^e Avenue Nord, la 6^e Rue la 7^e Avenue et la rue de l'Assainissement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de ce programme, a dépensé 36 996 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit confirmer au Ministère des Transports du Québec la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mars 2015 ;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais confirme au ministère des Transports du Québec la réalisation de travaux sur la 1^{re} Avenue, la 2^e Rue, la 5^e Avenue Nord, la 6^e Rue la 7^e Avenue et la rue de l'Assainissement, au montant de 36 996 \$, effectués dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-03-58

11.3
RÉSOLUTION – AUTORISATION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à encourager et à soutenir les initiatives communautaires du milieu;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 2013-09-17, la Ville de Chapais adoptait sa Politique d'attribution des aides financières;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette politique, la Ville de Chapais a reçu une demande d'aide financière de la Fondation des Centres de santé Chibougamau-Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes ont été traitées lors de la rencontre plénière du 16 mars 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais contribue financièrement à la demande d'aide financière suivante :

- Fondation des Centres de santé Chibougamau-Chapais (Tournoi de curling annuel, les 26, 27 et 28 mars 2015, une équipe) - **250 \$**;

QUE cette somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622000-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-03-59

11.4

RÉSOLUTION - AUTORISATION – PREMIER VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) est un organisme sans but lucratif, mandataire de la Ville de Chapais, qui a pour mission de promouvoir le développement socio-économique de Chapais afin de procurer un milieu de vie agréable et prospère à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a réservé en 2015 un budget de 120 875,00 \$ pour assurer le fonctionnement de la CDEC, payable en deux versements;

CONSIDÉRANT QUE la CDEC a demandé à la Ville de Chapais de procéder au premier versement de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mars 2015 ;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais verse à la Corporation de développement économique de Chapais un montant de 60 437,50 \$ pour couvrir ses frais de fonctionnement.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-621-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.
GREFFE

15-03-60

12.1

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 15-453 – CONCERNANT LES COLPORTAGES, LES COMMERÇANTS ITINÉRANTS, LES REGRATTIERS, LES PRÊTEURS SUR GAGES ET LES CANTINES MOBILES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du conseil municipal le 17 février 2015, par la résolution 15-02-43;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mars 2015.



Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET ROSELU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 15-453 – Concernant les colportages, les commerçants itinérants, les regrattiers, les prêteurs sur gages et les cantines mobiles.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-03-61

12.2

RÉSOLUTION – ABROGATION DU RÈGLEMENT 14-427 – AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE 200 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 14-01-17, la Ville de Chapais a adopté le règlement 14-427 ayant pour objet de décréter une augmentation du fonds de roulement de 200 000\$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'a pas été utilisé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mars 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais abroge le règlement 14-427 ayant pour objet de décréter une augmentation du fonds de roulement de 200 000 \$.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.

TRAVAUX PUBLICS

16.

SERVICE DES INCENDIES

15-03-62

16.1

RÉSOLUTION – ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité incendie pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-James (MBJ) a adopté en mars 2012 son premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire de la Jamésie comprenant le territoire de la MBJ et les villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le rapport annuel de l'an deux du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, qui se terminait le 31 décembre 2014;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a l'obligation de faire suivre ce rapport annuel à l'autorité du Gouvernement Régional Eeyou Istchee Baie-James, à l'attention de monsieur René Pichette;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 9 mars 2015,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le plan d'action de l'an deux du Schéma de couverture de risques destiné au Service de protection incendie;

QUE le conseil municipal autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à faire suivre ce rapport annuel à l'autorité du Gouvernement Régional Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

17.1

15-03-62

RÉSOLUTION - AUTORISATION – OUVERTURE D'UN POSTE CITOYEN AU SEIN DU COMITÉ AVISEUR DU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QU'à travers sa planification stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à favoriser l'engagement, la fierté et la mobilisation des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 15-01-27, la Ville de Chapais signé le protocole d'entente Pacte rural 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du Pacte rural est actuellement composé d'un élu, d'un représentant de la Ville, d'un représentant de la Corporation économique de Chapais et de l'agent rural;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un citoyen au sein du comité aviseur du Pacte rural permettrait de s'assurer que les orientations et les décisions soient conformes aux besoins et aux intérêts du milieu;

CONDIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 9 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'agent de développement rural à lancer un appel de candidatures concernant le recrutement d'un citoyen au sein du comité aviseur du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. **VARIA**

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une citoyenne, propriétaire d'un salon de coiffure, explique sa problématique concernant le règlement interdisant le stationnement durant la période hivernale. La citoyenne propose l'utilisation de vignette pour les clientes de salon de coiffure.



Le maire répond que le règlement 14-435 sera revu considérant les problématiques soulevées par plusieurs citoyens.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Monsieur Jacques Fortin informe la population que dimanche les Chevaliers de Colomb et les Cadets passeront par les maisons pour la vente du chocolat Jaco.

Monsieur Daniel Forgues invite les jeunes et les parents à s'inscrire au club des Cadets de Chapais et rappelle aux citoyens la soirée de Chasse et Pêche qui aura lieu le 18 avril 2015.

Madame Roxanne Tremblay souhaite la bienvenue à madame Mélanie Gagné et un bon congé de maternité à madame Mariève Bernier. Elle invite la population à assister aux séances du conseil et de poser des questions car il n'y a pas de mauvaises questions.

Monsieur Guy Lafrenière félicite le comité organisateur du tournoi de hockey des Chevaliers de Colomb, qui encore cette année a été une grande réussite.

Madame Lucie Tremblay souhaite la bienvenue à madame Mélanie Gagné et un bon congé de maternité à madame Mariève Bernier.

Monsieur Steve Gamache invite la population à participer à l'audience publique du comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX) pour le projet Nemaska Lithium qui aura lieu le 1^{er} avril au club de golf à Chibougamau à 19h00.

M. Gamache invite la population à assister à la prochaine séance du conseil qui aura lieu le 21 avril 2015 et demande à la population d'être prudent sur les trottoirs.

Il souhaite à la population de Joyeuses Pâques et un bon mois d'avril.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

15-03-63

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h41.

Steve Gamache

Mariève Bernier

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière